



Gemeng Noumer

CONVOCAATION

Le Collège des bourgmestre et échevins de la commune de Nommern, conformément à l'article 12 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, prie les membres du Conseil communal d'assister à une réunion publique du conseil communal **lundi, le 10 février 2025 à 18:30 heures** dans la salle des séances à la Mairie à Nommern en vue de délibérer sur les objets de l'ordre du jour suivant :

En séance publique :

1. Conversion d'un poste de salarié (à tâche manuelle) du groupe de salaire B en un poste du groupe de salaire E
2. Octroi d'un subside extraordinaire pour le 25^e anniversaire de l'asbl « Museksfrënn Gemeng Noumer »
3. Approbation de l'acte notarié concernant la cession gratuite des infrastructures réalisées dans le cadre du PAP « Rue de l'Ecole » à Schronndweiler
4. Approbation des projet et devis concernant la migration de l'éclairage public vers LED
5. Approbation d'un projet avec devis concernant la mise en place d'éclairages spéciaux pour plusieurs passages pour piétons à Cruchten - Rue Principale

Nommern, le 3 février 2025

pour le collège des bourgmestre et échevins

le secrétaire communal
Laurent REILAND
(contreseing art. 74 LC)

la bourgmestre
Sophie DIDERRICH